

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**

**Séance du 25 janvier 2017**

L'an deux mille dix sept et le vingt cinq janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le 20/01/2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOUD Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOUD Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louissette, GUITHON Bernard, HOSTACHE Jean-Claude, DUSSERT Sandrine, OUGIER Isabelle,

Etait absent et excusé : GARNOT Pascal donne procuration à VEYRAT Robert

Etait absente : MATHON Colette,

**Délibération N° 2017- 5**  
**Approbation de la Convention SIEPAF – Commune pour la refacturation des frais de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition du SIEPAF pour l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergements.

Le SIEPAF a mis en place ce service sans concertation avec la municipalité du Freney d'Oisans et lors du conseil municipal du 5 décembre 2016, nous avons recherché la meilleure solution pour subventionner directement les familles du Freney qui utilisent ce service.

Le Président du SIEPAF par lettre du 26 décembre 2016 dont lecture est donnée intégralement au Conseil Municipal a exprimé ses regrets de ne pas avoir assuré le concertation préalable indispensable et propose une rencontre et un échange pour clarifier les positions de chacun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Prend** acte de la position du SIEPAF
- **Accepte** de travailler à l'organisation d'un service lors d'une réunion à venir pour la prochaine année scolaire.
- **Décide** d'adhérer à la convention SIEPAF de refacturation de frais d'accueil de loisir sans hébergement pour l'année scolaire 2016-2017
- **Réserve** toute décision pour l'année scolaire suivante

*Suffrages exprimés 10 - Pour 10 - Contre 0 – Abstention : 0*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire.  
C. PICHOUD

